



**SORTIE ANNUELLE DU RESEAU DES BOURSIERS ET ANCIENS
BOURSIERS DE LA FONDATION KONRAD ADENAUER (REBAFKA)
SAINT-LOUIS DU 20 AU 22 AVRIL 2018**



THÈME :

**L'ÉMIGRATION INTERAFRICAINNE : ET SI ON
RÉORIENTAIT L'ÉMIGRATION**



SOMMAIRE

I- INVITATION.....	P04
II- PROGRAMME DE LA SORTIE.....	P05
III- LES PANNELS DE LA SORTIE.....	P06

PANNEL 1: LES ACCORDS INTER-ETATIQUES SUR L'EMIGRATION EN AFRIQUE: IMPLICATIONS ET CONTRAINTES

I- les enjeux de la coopération interafricaines sur l'émigration

A- la libre circulation.....	P07
B- l'intégration régionale.....	P09
C- la gestion des migrations forcées	P09

II- les obstacles à la coopération interafricaines

A- la faiblesse institutionnelle des Etats	P10
B- la faiblesse de la coopération économique	P10
C- la xénophobie	P11

III- les recommandations.....

P13

PANNEL 2: QUELLE EST LA PORTÉE DE LA COOPÉRATION INTER AFRICAINE?

I- Introduction.....	P18
II- Etats des lieux.....	P19
III- Forces et faiblesse.....	P22
IV- Enjeux et perspectives.....	P23
V- Conclusion	P26



SOMMAIRE

PANNEL 3: L'UNION AFRICAINE : QUEL MODEL POUR UNE INTÉGRATION AFRICAINE RÉUSSIE ?

I-Historique et état des lieux de l'intégration en Afrique

A- Historique.....P27

B- Etat des lieux.....P29

II-Comment repenser le modèle d'intégration africaine ?

A-Sur le plan politique.....P31

B-Sur le plan économique.....P33

C-Sur le plan socio-culturel.....P43

V- BIBLIOGRAPHIE..... P46



Invitation

**Chers boursiers de la FKA -
anciens, actuels, nouveaux - chers membres du REBAFKA,**

Nous avons le plaisir de vous inviter à la

**Sortie annuelle du REBAFKA qui aura lieu,
du 20 au 22 avril 2018, à St. Louis hôtel Diamarek.**

La rencontre aura pour thème général :

« L'émigration interafricaine : Et si on réorientait l'émigration ? »

Sous la devise « nos boursiers sont nos experts », nous allons organiser 3 panels pour étudier les sous-thèmes que voici :

Panel 1 : Les accords interétatiques sur l'émigration en Afrique : implications et contraintes. Coordination : Pape Mamadou Mbengue

Panel 2 : Quel est la portée de la coopération inter africaine ? Coordination : Abba Ba

Panel 3 : L'Union Africaine : quel modèle adopter pour une intégration africaine réussie ? Coordination : Didier Lando

Le délai d'inscription pour la sortie est le 15 mars 2018.

Le délai d'inscription pour la participation aux panels est le 7 mars 2018.

Nous vous souhaitons une bonne continuation de vos activités et attendons avec joie notre sortie studieuse et conviviale.

Bien cordialement

Ute G Bocandé
Chargée de programmes
Conseillère scientifique



PROGRAMME DE LA SORTIE ANNUELLE DU REBAFKA
Du 20 au 22 avril 2018 A L'HOTEL DIAMAREK St. Louis

Thème :

L'émigration interafricaine : Et si on réorientait l'émigration

Vendredi 20 avril 2018

11 H00 - Départ de la Fondation Konrad Adenauer

19H45 - Diner

20H30 : projection vidéo « le bêtisier du REBAFKA »

Samedi 21 avril 2018

08h00 - Petit-déjeuner

09H00 - **Panel 1**: Les accords interétatiques sur l'émigration en Afrique « implication et contrainte »

Coordination : Pape Mamadou Mbengue contact 772314723

11H00 - Pause-café

11H15 - **Panel 2**: Quel est la portée de la coopération inter africaine

Coordination : Abba Ba 77829438

13H15 - Déjeuner

15H00 - Visite de certains sites historiques ayant trait à l'émigration

20H00 - Diner

21H00 - Soirée des talents ou feu de bois à la plage

Dimanche 21 avril 2018

07H30 - Messe (pour les chrétiens)

08H30 - Petit-déjeuner

09H30 - **Panel 3**: L'union Africaine : quel modèle adopter pour une intégration africaine réussie ?

Coordination : Didier Lando 771906957

11H00- Pause-café

11H15 - Présentation de bilan du bureau sortant

12H15- Election du nouveau bureau

13H15 - Mots de clôture de la rencontre

13H30 - Déjeuner

15H - Retour sur Dakar



III- LES PANNELS DE LA SORTIE

PANNEL 1: LES ACCORDS INTER-ETATIQUES SUR L'EMIGRATION EN AFRIQUE: IMPLICATIONS ET CONTRAINTES

Réalisé par: Papa Mamadou MBENGUE, Woppa DIALLO, Awal Adechola ADJO, Aissata Abdoul KEBE, Babacar CISSE, Aminata GUEYE, Maxime Stéphane BASSENE, Baye Mbaye NDIAYE et Ibrahima Ka NDOYE.

Note introductive

De nombreux pays ont été confrontés à des défis dans la gestion des migrants, en raison du manque de données suffisantes et de l'utilisation efficace des données, de la capacité et de la cohérence des politiques entre autres.

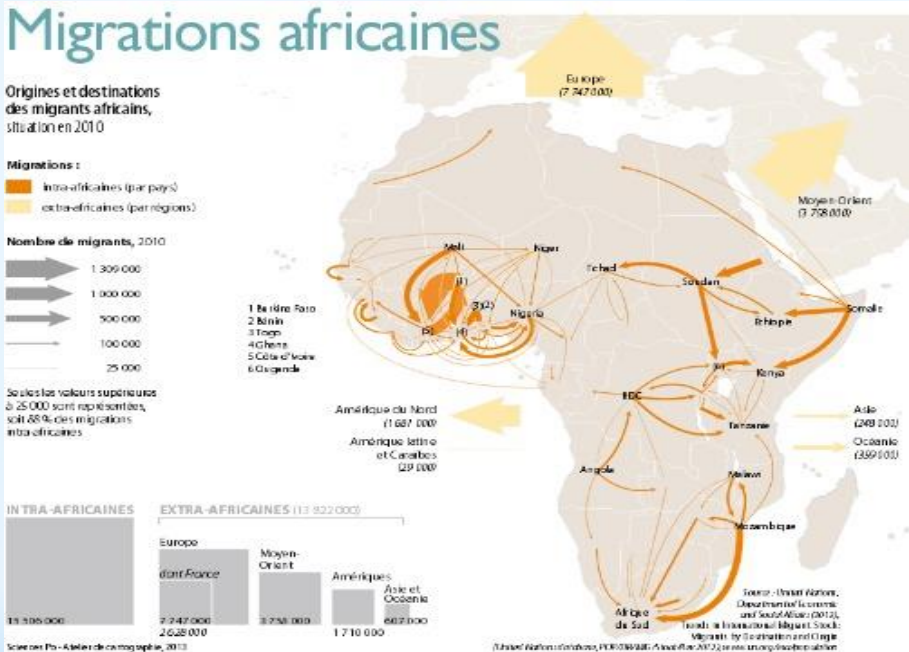
Cela a entraîné des relations interétatiques compromises ; la fuite de cerveaux, la montée de la migration irrégulière ; des tensions accrues entre les communautés d'accueil et les communautés de migrants, une sécurité nationale et régionale menacée ; et des services sociaux en déliquescence.

Etant donné que le nombre de migrants augmente et que cette tendance risque de persister, la gestion des migrations est l'un des défis les plus critiques pour les Etats et nécessitera des politiques de migration bien planifiées, qui soient élaborées et mises en œuvre à travers une approche gouvernementale intégrée, puis une coopération approfondie avec les pays de destination.

Les migrations mal gérées peuvent entraîner des tensions entre les communautés d'accueil et les migrants, et peuvent donner lieu à la xénophobie, à la discrimination et à d'autres pathologies sociales.

I- Les enjeux

A- la libre circulation



UN MIGRANT SUR DEUX RESTE SUR LE CONTINENT

Les politiques de l'Union Africaine (1) :

Cadre politique : Libre Circulation des Personnes, Droits de Résidence et d'Établissement par la Communauté Economique Africaine (CEA) instituée par Traité d'Abuja de 1991 (Chapitre VI, Article 43)

Six étapes sur 40 ans au maximum

Marché Commun Africain (cinquième étape).

La libre circulation des personnes et leurs droits de résidence et d'établissement fait partie de la sixième étape,

Programme Minimum d'Intégration, cadre de référence des Communautés Economiques Régionales (CER) pour une mise en application concrète de la libre circulation des personnes, en parallèle avec celle des biens, des services et des capitaux.



A- la libre circulation (suite)

Les politiques de l'Union Africaine (2) :

Cadre d'orientation pour les migrations (2006) : affirmation de la volonté de favoriser la libre circulation des personnes à l'échelle régionale et continentale, en liant migration, sécurité, stabilité, développement et coopération par

établissement de politiques migratoires panafricaines,

meilleur contrôle des frontières, une harmonisation des politiques migratoires sous régionales,

lutte contre le trafic d'êtres humains,

meilleure prise en compte des réfugiés et de leurs droits ainsi que des migrants de manière générale,

promotion de l'intégration des migrants dans le pays d'accueil et le renforcement des relations avec la diaspora africaine.

Les politiques sous-régionales :

CEDEAO: Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement.

COMESA: Protocole sur la libre circulation des personnes, du travail, des services, le droit d'établissement et de résidence en 2001 pas ratifié par tous les Etats.

SADC: protocole sur la libre circulation (lancé en 1997 signé en 2005) pas ratifié par tous les Etats.

CAE: Marché Commun en 2010 avec annexe sur la libre circulation des personnes, instaurant le droit d'entrée sans visa. passeport CAE instauré. le permis de travail aboli par le Kenya et le Rwanda.

IGAD et CENSAD: pas encore de Protocole de libre circulation.



B- L'intégration régionale

L'émigration, un moteur de l'intégration africaine :

Les migrations, un atout face à la faiblesse des facteurs économiques

L'intégration par les migrations a créé des millions d'emplois dans les zones minières, les zones de culture de rente, les zones côtières et les villes.

La migration crée une division interprofessionnelle du travail entre les africains. Les migrations relèvent d'une tradition historique et culturelle de mouvements de populations qui ont résisté à l'établissement des frontières et d'États indépendants

Les migrations ont accru les flux interafricains et sensiblement boosté les recettes extérieures des pays d'accueil. Les transferts de fonds des migrants ont été décisifs dans le PNB et la balance des paiements du Burkina Faso, des pays voisins de la RSA et du Nigeria. Les migrations ont provoqué des courants commerciaux par les achats de la zone d'immigration aux zones d'origines.

C- la gestion des migrations forcées

Définition : La migration forcée se rapporte aux mouvements des réfugiés et des personnes déplacées, soit par des conflits, soit par des catastrophes naturelles ou environnementales, chimiques ou nucléaires.

De l'international à la spécificité du régional

La convention de l'OUA sur les réfugiés a été adoptée en 1969 pour entrer en vigueur en 1974. "nous avons vu des réfugiés s'enfuir des pays coloniaux et notre idée était de bien traiter ces personnes" Mwalimu Julius Nyerere. La convention de 1969 a été conçue pour couvrir certains aspects de protection propres aux réfugiés africains qui ne sont pas adéquatement couverts par la convention de 1951 (art 1). La convention de Kampala sur les réfugiés internes est un complément juridique contraignant qui attaque le mal à la racine. Art 3 relatif aux obligations générales des États parties.



II- Les Obstacles à la coopération

A- la faiblesse institutionnelle des Etats

Les Etats ne respectent pas les droits de toutes les personnes, quel que soit leur statut migratoire, leur nationalité, leur sexe, leur race ou leur origine ethnique, ce qui cause la xénophobie, le racisme et la discrimination. Les Etats ne fournissent pas non plus l'accès à la justice et aux recours juridiques à tous les migrants.

Au sein des Etats africains, la cohérence à l'échelle nationale entre les accords bilatéraux et régionaux relatifs à la circulation des travailleurs et autres n'est pas assurée. Par ailleurs, l'égalité des chances et la protection des droits des femmes migrantes pour parvenir à des politiques non discriminatoire ne sont pas assurés.

Le respect et la protection des droits des travailleurs migrants restent également un défi dans les Etats africains. On n'a pas non plus de mécanismes nationaux et sous régionaux de dialogue social pour aborder les problèmes des migrants dans les domaines de travail. La fourniture de visas à l'arrivée pour tous les citoyens africains est rarement respectée. Les efforts bilatéraux et multilatéraux visant à renforcer la coopération en matière de migration de main-d'œuvre sont mentionnés sur papier, mais on note une absence de coopération et de coordination entre les Etats dans les sous-régions et dans les régions en vie de faciliter la libre circulation à l'échelle bilatérale, sous régionale et régionale.

B- la faiblesse de la coopération économique

Les Etats africains ne renforcent pas la coopération et la coordination entre les CER en matière de migration et de commerce, ce qui ne favorise pas une synergie au niveau des programmes et des activités. Les Etats membres qui sont parties à l'Accord général sur le commerce des services ne mettent pas en place des mécanismes qui traitent spécifiquement de la circulation temporaire des personnes.



On note par ailleurs un manque de coordination et de dialogue entre les différents organismes gouvernementaux chargés des questions de migration, de commerce et de travail dans le but de faciliter la circulation temporaire des prestataires de biens et de services. Il n'y a pas non plus la mise en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes nationaux et régionaux pouvant faciliter les activités des commerçants transfrontaliers, en particulier les femmes et les jeunes.

C- la xenophobie

Etymologiquement, le mot xénophobie vient du latin xénos signifiant « ce qui vient de l'extérieur » et phobos qui veut dire « peur ». La xénophobie se traduit littéralement par « la peur de ce qui vient de l'extérieur ». En d'autres termes elle est la peur que l'on éprouve à l'égard de l'étranger. Dans le dictionnaire Lexique de sociologie, La **xénophobie** se définit comme étant un « comportement de crainte et de rejet à l'égard des étrangers. ».

Cependant, il faut faire une distinction entre xénophobie et racisme même si on a tendance à les confondre parfois. Le concept « racisme » se rapporte à la dimension physique de l'étranger (traits du visage, la couleur de la peau...) alors que la xénophobie se mêle souvent aux idées que se fait l'individu. Par exemple il se dit que l'étranger est une personne « autre » n'appartenant pas à sa communauté ou à sa nation, ce qui lui pousse d'ailleurs à ressentir une crainte ou une peur envers celui-ci.

En général, la xénophobie est perçue comme la conséquence de la migration. En effet, les flux migratoires peuvent souvent être accompagnés d'une crise économique dans les pays d'accueil. Cette crise plonge les nationaux dans une insécurité professionnelle voire dans un chômage grandissant. Cela s'explique par l'irruption remarquable des immigrés sur le marché du travail. Dans certains secteurs, les managers préfèrent plus employer les étrangers que les nationaux.



C- la xenophobie (suite)

C'est ce qui fait naître chez les nationaux une frustration à l'endroit des immigrés qui deviennent souvent des boucs émissaires. Dès lors, ils subissent des violences allant des insultes jusqu'à l'assassinat.

LE CAS SUD AFRICAIN

L'Afrique du sud est l'un des pays d'Afrique où la xénophobie est un fait pressant. Il accueille des vagues migratoires sans précédentes selon les données collectées lors des deux derniers recensements.

De 2001 à 2011, la population étrangère sud-africaine est passée de 350000 à deux voire cinq millions d'individus d'après les autorités de ce territoire. Cette population est composée de nationalités africaines diverses (zimbabwéenne, mozambicaine, RD congolaise, nigériane, rwandaise, sénégalaise etc.)

Pour Dominique Vidal, les mozambicains résidant à Johannesburg étaient plus nombreux (350000 réfugiés) que les autres groupes (noirs sud-africains, somaliens et congolais). Ils avaient plus d'avantages sociaux (travail à plein temps, revenu plus élevé bien que modeste) au moment où les autres connaissent un taux de chômage qui varie entre vingt (20) et quarante pourcent (40%).

C'est ce qui pousse les noirs sud-africains à manifester une haine envers les mozambicains qu'ils calquent de concurrents déloyaux.

D'après l'auteur, les mozambicains sont la population cible pour perpétrer des actes xénophobes. Les Noirs sud-africains accusent ces étrangers d'être à l'origine de leurs maux (chômage, criminalité et sida etc...).



Par ailleurs, dans le secteur privé, les étrangers sont beaucoup plus favorisés en terme d'offre d'emploi que les sud-africains de souche. Fort de ce constat, nous pouvons conclure que l'immigration sud-africaine est perçue comme un phénomène entraînant une inégalité sociale entre les immigrés et les nationaux qui sont secoués par instabilité professionnelle. Au moment où ces ressortissants intègrent le marché du travail, gage de l'amélioration de leurs conditions de vie, les autochtones Sud-Africaines surtout les Noirs pataugent dans la précarité. Ainsi surgissent des attaques xénophobes allant des injures jusqu'au meurtre en passant par la destruction des biens.

L'Afrique du Sud a connu de sanglantes manifestations contre les étrangers. Celle de 2008 a fait état de soixante-deux morts suivie par celles de 2014 et 2017.

III- Les recommandations

Recommandations sur les droits humains des migrants:

- ✓ A la lumière des obstacles relevés dans les diverses expériences mentionnées dans cette partie, il convient de remarquer que les facteurs limitant sont multiples et relèvent à la fois du sous-développement institutionnel des Etats et des institutions régionales ou sous régionales. Développer des partenariats entre organisations internationales et sous régionales africaines;
- ✓ S'appuyer sur les associations de ressortissants qui , en tant que structures favorisent la formation des travailleurs migrants par rapport à leurs droits en proximité;



MIGRATION, PAUVRETE ET CONFLITS

- ✓ Mettre sur pied une instance de recours supranationale qui puisse permettre aux travailleurs migrants de se défendre en cas de violation de leurs droits dans les pays d'accueil;
- ✓ Renforcer le processus de construction de la citoyenneté africaine à travers l'institution du passeport unique tel que préconisé par l'Union Africaine;
- ✓ Diffuser par divers supports pédagogiques la dimension protectrice de la loi;

MIGRATION - Institutions publiques

- ✓ Promouvoir la mise à niveau de la législation nationale régissant l'entrée et le séjour des étrangers sur le territoire national de manière à achever la transposition du protocole de 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement et de ses protocoles additionnels dans le droit national.

MIGRATION - Organisations internationales

- ✓ Allouer des ressources aux projets qui renforcent les liens transnationaux entre les diasporas et leurs pays d'origine à d'autres niveaux que les thématiques habituelles que sont les transferts de fonds et la fuite des cerveaux.



III- Les recommandations (suite)

MIGRATION - Organisations de la société civile

- ✓ Soutenir la mise en réseau et la coopération entre les organisations spécialiste des migrations et les agences de développement, ainsi qu'entre les organisations de la diaspora et les structures locales de développement.
- ✓ Apporter une visibilité à ces initiatives de manière à inciter les gouvernements à faire de même.

CONFLITS

- ✓ La crise politique et la guerre civile provoque des flux de migrations forcées, ceci est parfois causé par la gestion de la mal gouvernance, l'absence de la démocratie, le non respect des droits de l'homme. Il faut donc instaurer l'état de droit et une application rigoureuse de la convention de Kampala.

PAUVRETE

- ✓ La plupart des migrants sont des chômeurs qui tentent de trouver de l'emploi ailleurs. D'où la nécessité des réformes dans les politiques nationales avec l'appui des cadres sous-régionaux.



III- Les recommandations (suite)

MIGRATION - Environnementale

DEFINITION, Selon El Hinnawi, sont considérés comme réfugiés environnementaux « ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie ».

- ✓ **Une recommandation aux pays africains dans le cadre de la prise en charge des questions migratoires au sein de l'Union Africaine, d'harmoniser les définitions de la migration**
- ✓ La création de cadre institutionnel, législatif et juridique efficace en matière de gouvernance. Incitation à chaque pays à mettre en place une agence ou structure pour gérer les déplacements des populations provoqués par les dégradations de l'environnement.
- ✓ L'interaction entre migration, environnement, changement climatique et développement humain est une réalité en Afrique. Cette relation est altérée par une matrice de contraintes agissant en toute simultanéité.



III- Les recommandations (suite)

- ✓ Les défis sont importants, au regard du risque d'intensification de la migration liée à la dégradation de l'environnement et surtout aux effets de plus en plus perceptible du changement climatique surtout dans la partie sahélienne de l'Afrique.
- ✓ Il est recommandé à l'ensemble des pays membres de l'UA d'intégrer l'Initiative NANSEN mis en place par les gouvernements Norvégien et Suisse en 2012.

Elle s'appuie sur une série de consultations régionales visant à identifier les principaux besoins en matière de protection des droits des personnes déplacées à l'extérieur de leur pays en raison de catastrophes naturelles.



III- LES PANNELS DE LA SORTIE (suite)

PANNEL 2: QUELLE EST LA PORTÉE DE LA COOPÉRATION INTERAFRICAINNE?

Réalisé par: Abba Ba, Jeremy Bindia, Bara Kane, Mouhamadou Malick Diallo, Apollinaire Diatta et Modou Oumar Sall .

I- INTRODUCTION

On l’oublie souvent, mais la majorité des migrants africains demeure à l’intérieur même du continent. Ils sont des dizaines de millions de migrants africains de divers profils : des étudiants, des commerçants, des migrants économiques, des réfugiés politiques, etc. En plus, l’Afrique est devenue une région très attractive au plan économique pour une population de plus en plus nombreux. Pour faciliter ces déplacements interafricains, les différents pays du continent ont essayé de mettre en place des structures de facilitation de la libre circulation des personnes et des biens à l’intérieur du continent. Ainsi depuis longtemps, l’Afrique a manifesté un grand besoin de coopération entre ses Etats. Les responsables politiques et les intellectuels ont pris conscience des besoins et des avantages liés à la coopération régionale et leurs ambitions ont donné lieu à une prolifération sur le continent, d’accords régionaux, à tel point que qu’aujourd’hui il existe davantage d’organisations régionales en Afrique que sur tout autre continent. En effet, juste après les indépendances les dirigeants ont mis en place l’Organisation de l’Unité africaine le 25 mai 1963 signés par 32 États indépendants.



III- LES PANNELS DE LA SORTIE (suite)

PANNEL 2: QUELLE EST LA PORTÉE DE LA COOPÉRATION INTERAFRICAINNE?

I- INTRODUCTION (suite)

Le 26 mai 2001, elle est remplacée par l'union africaine pour mieux renforcer l'intégration. Ainsi, cinquante ans après la création de la première coopération interafricaine à savoir l'OUA. Il urge de se poser un certain nombre de questions : en quoi consiste la coopération interafricaine ? Quelles en sont les forces et faiblesses ? Qu'est ce qui pourrait être amélioré pour une coopération stable et qui profite à tous les pays ? d'où la pertinence de notre plan qui consiste à faire d'abord un état des lieux de cette coopération pour mieux cerner sa problématique sans oublier de souligner ensuite ses forces et faiblesses et enfin dégager ses enjeux et perspectives.

II- ETAT DES LIEUX

Depuis longtemps, l'Afrique a manifesté un grand besoin de coopération entre ses Etats. Les responsables politiques et les intellectuels ont pris conscience des besoins et des avantages liés à la coopération régionale et leurs ambitions ont donné lieu à une prolifération sur le continent, d'accords régionaux, à tel point que qu'aujourd'hui il existe davantage d'organisation régionales en Afrique que sur tout autre continent.

En effet, entre 1960 et 1980, période qu'on peut considérer "d'essai", il y a eu 200 initiatives intergouvernementales de coopération économique multisectorielle, et plus de 120 initiatives bilatérales ou multinationales, pour les secteurs uniques.



PANNEL 2: QUELLE EST LA PORTÉE DE LA COOPÉRATION INTERAFRICAINNE?

II- ETAT DES LIEUX (suite)

Déjà en 1964, il y a eu la création de l'OUA qui a favorisé l'unité du continent et empêcher sa division en camps hostiles, dans un contexte de guerre froide. Elle a aussi joué un rôle important dans la coopération panafricaine et a contribué à l'émancipation des pays sous domination coloniale ou raciale.

En 1980 ensuite, le plan d'action de Lagos adopté, en réponse à la détérioration de la situation économique en Afrique, a proposé une stratégie pour engager l'Afrique sur la voie du développement durable. Toujours dans cette dynamique de coopération régionale, nous avons assisté avec le traité du 3 juin 1991 à Abuja, à l'enclenchement d'un processus d'établissement d'une communauté économique africaine (CEA) d'ici 2027, avec une monnaie commune, une mobilité intégrale des facteurs de production et la libre circulation des biens et services entre les pays africains.

Cette CEA qui a fini de voir le jour en 1994 avec le traité d'Abuja, a jeté de nouvelles fondations pour l'intégration africaine avec les communautés économiques régionales (CER) comme pierres angulaires. Et selon les rapports de la BAD (2000) de la CEA (2008, 2010, 2012), de Hugon (2003), l'Afrique a, depuis l'entrée en vigueur de ce traité, enregistré des progrès considérables. En effet, ces CER ont favorisé la mise en place des zones libre échange (ZLE), de l'union douanière (UD) et de la libre circulation des personnes.

A la suite de cette période considéré d'essai, il existe aujourd'hui en Afrique en dehors de l'UA et du NEPAD qui sont des organisations de dimension continentale, quatorze grands groupements régionaux plus ou moins intégrés (cf. tableau ci-dessous) et rien que sur le plan économique.



II- ETAT DES LIEUX (suite)

Et si nous devons évaluer les résultats de ces coopérations avec Ochozias A. GBAGUIDI à travers l'indice global de développement régional qui tient compte les dimensions politique, sociale, technologique et économique du développement, on retiendra que les communautés économiques régionales sont loin d'avoir atteint leurs objectifs de développement régional.

Si on se réfère aux seuils d'appréciation suggérés par Park, seules la CAE et la CEDEAO présentent un indice de développement régional compris entre 34 % et 67 % qui leur permettent d'être qualifiées de zones en voie de développement régional.

Les six autres communautés sont considérées comme des zones régionalement sous-développées. Mais la surprise vient de l'UMA (l'Union du Maghreb Arabe) qui est considérée par tous les analystes comme la zone la moins intégrée du continent, mais qui possède un indice qui la rapproche plus de la catégorie des régions en développement régional que des régions en difficulté sur leur processus d'intégration. Tout compte fait, au-delà de l'indice global de développement régional, les progrès de coopération africaine varient selon les secteurs et selon les communautés économiques régionales et leurs Etats membres.

Il y a eu des avancées par exemple dans le commerce, les communications, la politique macroéconomique et les transports. Certaines CER ont réalisé des progrès remarquables dans les domaines de la libéralisation et de la facilitation des échanges, de la libre circulation des personnes (CEDEAO), des infrastructures (CAE), ou de la paix et de la sécurité (CEDEAO et SADC)



III- FORCES ET FAIBLESSES

Pour commencer avec les transports en effet, toutes les communautés économiques régionales ont adopté divers instruments visant à faciliter la fluidité du trafic, à réduire les coûts et à améliorer l'efficacité générale. La décision de Yamoussoukro de novembre 1999 qui consacre le principe du libre accès des transporteurs aériens aux liaisons intra-africaines, en est une bonne illustration.

Sur le plan de la communication, la connectivité inter-pays a progressé de façon notable grâce aux percées dans les technologies des télécommunications, à l'accroissement des échanges, et à la privatisation des services nationaux. Certaines communautés économiques régionales (SADC, CEDEAO, COMESA, UMA) sont mieux interconnectées que d'autres.

Sur le plan de la libre circulation des personnes, seules quelques communautés 26 économiques régionales, notamment la CEDEAO et la Communauté d'Afrique de l'Est, ont réalisé des progrès significatifs. La CEDEAO a lancé dans sa zone un passeport, ce qui constitue un pas important vers la suppression des obstacles aux mouvements transfrontaliers des personnes et pour la promotion d'une identité commune pour ses citoyens. La CAE a également introduit un passeport valable à l'intérieur de ses frontières. Dans les autres communautés, la liberté de mouvement reste limitée et dépend davantage de décisions bilatérales que multilatérales.

Dans le domaine de l'énergie, afin de réduire les dépenses, les CER utilisent des systèmes hydroélectriques régionaux communs pour distribuer l'énergie entre les pays membres.



III- FORCES ET FAIBLESSES (suite)

Dans le domaine commercial, le COMESA, la CAE, la CEEAC, la CEDEAO et la 28 SADC ont mis en place une zone de libre-échange, tandis que le processus est toujours en cours au niveau de la CENSAD et de l'IGAD. Le COMESA a lancé son union douanière en juin 2009 avec un cadre de mise en œuvre de trois ans. La CAE a une union douanière pleinement opérationnelle. D'autres CER envisagent de devenir des unions douanières à part entière dans les années à venir.

Au demeurant, bien que des progrès aient été notés dans le commerce, le transport, les communications, l'énergie, le partage des connaissances, la libre circulation des personnes, ainsi que la paix et la sécurité, les résultats de la coopération inter africaine restent mitigés.

IV- ENJEUX ET PERSPECTIVES

« La vision de l'Union africaine tend vers une Afrique intégrée, prospère et en paix, gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale Agenda 2063 de l'Union africaine ».

Face à la mondialisation et à l'interdépendance croissante des économies, la plupart des Etats africains se sont engagés dans des schémas d'intégration plus ou moins poussée à l'échelle sous régionale, régionale voir continentale. Une intégration régionale plus forte en Afrique favoriserait l'intégration économique mondiale. L'objectif final de l'intégration des économies africaines dont le processus semble aujourd'hui irréversible est la création de la « Zone du libre-échange continentale africaine ».



IV- ENJEUX ET PERSPECTIVES (suite)

Le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine

Phases Durée Étapes principales

Première étape 1994-1999

- Renforcement des communautés économiques régionales existantes; création de nouvelles communautés économiques régionales dans les régions où il n'en existe pas

Deuxième étape 1999-2007

- Stabilisation des barrières tarifaires et non tarifaires, des droits de douane et des taxes intérieures dans chaque communauté économique régionale

- Calendrier de la suppression des barrières
- Harmonisation des droits de douane
- Renforcement de l'intégration sectorielle

- Coordination et harmonisation des activités des communautés économiques régionales

Troisième étape 2007-2017

- Création d'une zone de libre-échange et mise en place d'une union douanière dans chaque communauté économique régionale

Quatrième étape 2017-2019

- Coordination et harmonisation des systèmes tarifaires et non-tarifaires au sein des communautés économiques régionales pour parvenir à une union douanière continentale

Cinquième étape 2019-2023

- Politiques sectorielles communes
- Harmonisation des politiques monétaires, financières et budgétaires
- Libre circulation des personnes, des droits de résidence et d'établissement

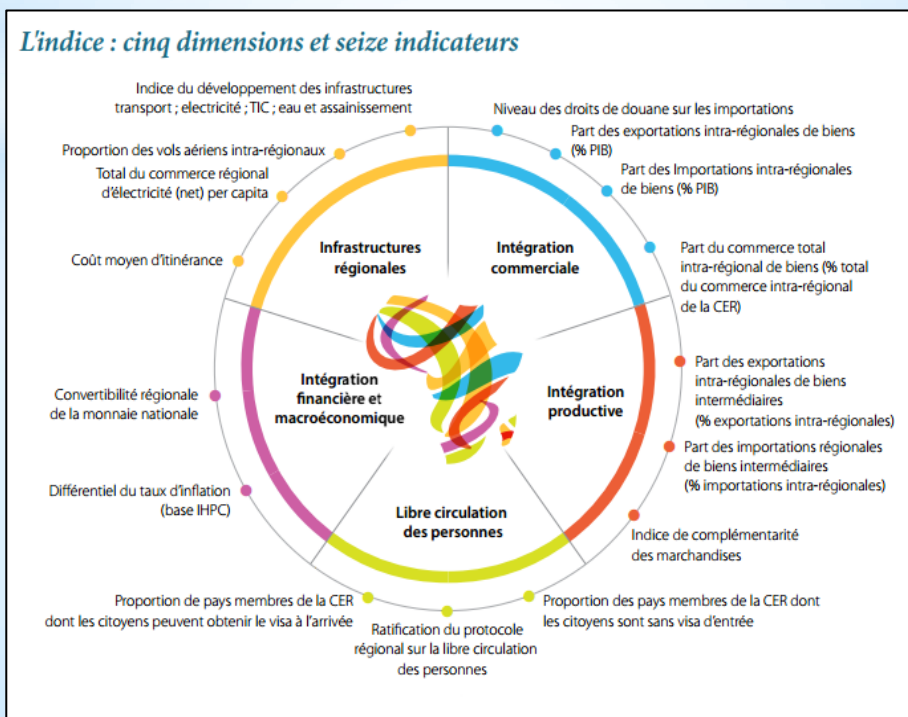
III- ENJEUX ET PERSPECTIVES (suite)

Sixième étape (dernière étape) 2023-2028

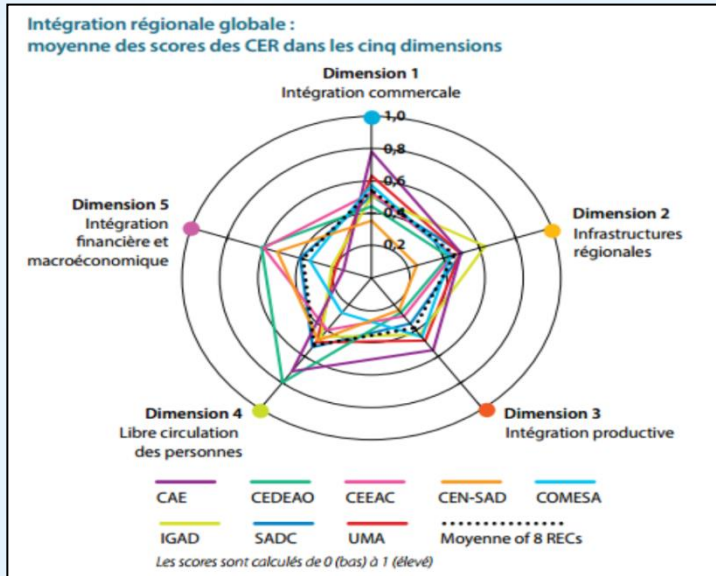
- Marché commun africain
- Union économique et monétaire panafricaine
- Banque centrale africaine
- Parlement panafricain
- Essor des multinationales africaines

Source : adaptation du **Traité instituant la Communauté économique africaine (juin 1991)** par la **Communauté économique pour l'Afrique (CEA)**.

L'Union Africaine appelle également à la mise en place du « passeport africain unique » pour réaliser l'objectif susmentionné et au renforcement du commerce intra-africain dans le cadre de l'Agenda 2063.



III- ENJEUX ET PERSPECTIVES (suite)



Les scores sont calculés de 0 (bas) à 1 (élevé)

CER	intégration commerciale	infrastructures régionales	intégration productive	libre circulation des personnes	intégration financière et macroéconomique
CAE	0,780	0,496	0,553	0,715	0,156
CEDEAO	0,442	0,426	0,265	0,800	0,611
CEEAC	0,526	0,451	0,293	0,400	0,599
CEN-SAD	0,353	0,251	0,247	0,479	0,524
COMESA	0,572	0,439	0,452	0,268	0,343
IGAD	0,505	0,630	0,434	0,454	0,221
SADC	0,508	0,502	0,350	0,530	0,397
UMA	0,631	0,491	0,481	0,493	0,199
Moyenne de huit CERs	0,540	0,461	0,384	0,517	0,381

Source: Africa Regional Integration Index Report 2016 - AUC, AfDB, UNECA (2016)

V- CONCLUSION

Au demeurant, bien que des progrès aient été notés dans le commerce, le transport, les communications, l'énergie, le partage des connaissances, la libre circulation des personnes, ainsi que la paix et la sécurité, les résultats de la coopération inter africaine restent mitigés.



III- LES PANNELS DE LA SORTIE (suite)

PANNEL 3: L'UNION-AFRICAINNE : QUEL MODEL POUR UNE INTÉGRATION AFRICAINE RÉUSSI ?

*Réalisé par: Emmanuella Marame Faye, Didier Ladislas Lando
Moussa Ngom, Masse Niang et Pape Ibrahima Ndiaye .*

I-HISTORIQUE ET ÉTAT DES LIEUX DE L'INTÉGRATION EN AFRIQUE

A-Historique de l'intégration en Afrique :

L'Afrique est considérée sur le plan chronologique comme le dernier continent à suivre la voie de l'intégration régionale. En effet, il est vrai que c'est en 1963 qu'elle s'est dotée d'une organisation continentale à savoir l'Organisation pour l'Unité Africaine (OUA). Mais, on peut dire que la conception puise sa source d'une idéologie lointaine d'origine étrangère à savoir le panafricanisme.

Par ailleurs, la création de l'OUA a été précédée d'une étape intermédiaire. En effet, deux groupes se rattachant l'un et l'autre à l'aspiration panafricaine ont été constitués au cours de l'année 1961. Il s'agit du groupe de Casablanca créé en janvier et celui de Monrovia créé en mai. S'ils se distinguaient et même s'opposaient l'un à l'autre, c'était par rapports aux tendances politiques dont les dirigeants respectifs paraissaient s'inspirer. Ainsi, l'idée d'une union immédiate (*Etat fédéral africain*) englobant, d'emblée, tous les pays africains indépendants était formulée essentiellement par le Docteur Kwamé NKRUMAH avec le groupe de Casablanca. Tandis que le groupe de Monrovia préconisait l'intégration par cercle concentrique (*intégration à échelle sous régionale puis à l'échelle continentale*), avec une vision beaucoup plus modérée et réformatrice de l'intégration.



A-Historique de l'intégration en Afrique (suite)

Par ailleurs, la création de l'OUA a été précédée d'une étape intermédiaire. En effet, deux groupes se rattachant l'un et l'autre à l'aspiration panafricaine ont été constitués au cours de l'année 1961. Il s'agit du groupe de Casablanca créé en janvier et celui de Monrovia créé en mai . S'ils se distinguaient et même s'opposaient l'un à l'autre, c'était par rapports aux tendances politiques dont les dirigeants respectifs paraissaient s'inspirer. Ainsi, l'idée d'une union immédiate (Etat fédéral africain) englobant, d'emblée, tous les pays africains indépendants était formulée essentiellement par le Docteur Kwamé NKRUMAH avec le groupe de Casablanca. Tandis que le groupe de Monrovia préconisait l'intégration par cercle concentrique (intégration à échelle sous régionale puis à l'échelle continentale), avec une vision beaucoup plus modérée et réformatrice de l'intégration.

Malgré ces difficiles conditions, à savoir les divergences idéologiques entre pères fondateurs modérés et progressistes, l'Afrique blanche et l'Afrique noire, anglophone et francophone, libéraux capitalistes et socialistes à visage humain, l'OUA a pu naître. On considère que les tentatives prônant un regroupement à caractère fonctionnel, c'est-à-dire la coopération, laissant intactes les souverainetés étatiques ont connu plus de succès que celles qui visaient le regroupement à caractère organique, c'est-à-dire la fusion de tous les Etats-nations en une seule fédération africaine. Ces balbutiements perplexes témoignent sans doute de l'instabilité et de l'inefficacité notoire de l'OUA. C'est pourquoi, après avoir progressivement compris au fil des ans que les structures de l'OUA établies depuis en 1963 n'étaient pas à la hauteur de la tâche, les dirigeants du continent ont lancé à nouveau un appel à la constitution d'une union nouvelle à Syrte (Libye) en Septembre 1999. Au sommet suivant de l'OUA, tenu à Lomé (Togo) le 11 Juillet 2000, ils ont adopté un traité constitutif mettant en place une organisation nouvelle à savoir l'UA. Ainsi, l'UA a pris officiellement la succession de l'OUA le 9 Juillet 2002 à Durban (Afrique du sud) et son premier Président fut le sud-africain Thabo MBEKY.



A- Historique de l'intégration en Afrique (suite)

Pour réussir le pari de l'intégration, cette nouvelle union a été créée en fonction d'un certain nombre de principes et d'objectifs à atteindre et pour cela disposant d'un nombre assez important d'organes avec des fonctions particulières.

B- L'état actuel de l'intégration en Afrique

De nos jours, l'Union Africaine (UA) constitue la seule organisation en application continentale permanente à compétence politique générale. C'est une organisation intergouvernementale à vocation régionale dont le fonctionnement repose sur des principes et des objectifs bien définis dans son acte constitutif avec des organes clés.

Les principes de l'AU :

Ils sont énumérés au niveau de l'article 4 de l'acte constitutif. On peut les rattacher à des catégories politiques, juridiques et économiques.

▣ **Politiquement, les principes les plus marquants sont :**

- La mise en place d'une politique de défense commune pour le continent.
- Le droit de l'UA d'intervenir dans un Etat membre sur décision de la Conférence dans certaines circonstances graves.
- Le droit des Etats membres de solliciter l'intervention de l'UA pour restaurer la paix et la sécurité.
- La promotion de l'égalité des genres.

▣ **Juridiquement, les principes les plus marquants sont :**

- Le règlement pacifique des conflits entre les Etats membres.
- L'interdiction de recourir ou de menacer à l'usage de la force entre les Etats membres.
- La non-ingérence d'un Etat membre dans les affaires intérieures d'un autre Etat membre.
- La coexistence pacifique entre les Etats membres et leur droit de vivre dans la paix et dans la sécurité.



B- L'état actuel de l'intégration en Afrique (suite)

□ **Economiquement, les principes les plus marquants sont :**

- La promotion de la justice sociale pour assurer le développement économique équilibré.
- La lutte contre la corruption et la pauvreté.

LES OBJECTIFS DE L'UA :

Ils sont fixés par l'article 3 de l'acte constitutif. Il s'agit de :

- Réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et entre les peuples africains.
- Accélérer l'intégration politique et socio-économique du continent.
- Défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ses Etats membres.
- Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent.
- Promouvoir les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire et la bonne gouvernance.
- Promouvoir et protéger les droits de l'homme et des peuples conformément à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples et aux autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme.

LES ORGANES DE L'UA :

Ils sont prévus dans l'acte constitutif, mais certains d'entre eux ont été créés sur la base de protocoles ou par le traité d'Abuja (Nigeria) adopté en 1991. Ils sont au nombre de six avec chacun une fonction bien particulière :

- La Conférence
- Le Conseil exécutif
- Le Parlement africain
- La Cour de justice
- La Commission
- Le Conseil de paix et de sécurité



II-COMMENT REPENSER LE MODÈLE D'INTÉGRATION AFRICAINE ?

Ainsi, eu égard de ces considérations, comment peut-on repenser le modèle de l'intégration africaine sur les plans politique, économique et socio-culturel ?

Par ailleurs, vu l'importance de la production scientifique en rapport direct avec cette interrogation, vu son caractère actuel et prépondérant, on peut prétendre à la fois à des intérêts théorique et pratique de la question.

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE :

L'approche par l'institutionnalisme historique nous paraît être la démarche la plus appropriée dans ce cadre d'étude. En effet, pour avoir la possibilité de proposer un modèle pertinent pour une intégration réussie, on doit d'abord retourner dans le passé pour revisiter l'histoire de l'intégration en Afrique. Ce qui nous permettra d'ailleurs de bien comprendre l'état actuel de l'intégration africaine, de pouvoir constater ses avancées et ses limites. Seulement à partir de là, l'on saurait apporter une proposition de modèle scientifiquement légitime.

A- Sur le plan politique

L'intégration politique et économique de l'Afrique sont « inextricablement liées ». Elles passent par la démocratisation des organisations régionales africaines, par une circulation des personnes et des biens facilitée et surtout, elle passe par la formulation de réponses communes aux enjeux collectifs auxquels le continent doit faire face tels que le VIH/sida, le changement climatique, l'éducation ou la pauvreté.

L'intégration régionale politique telle qu'elle se déroule sur le continent résulte d'une dynamique qui est en phase avec les déclarations d'intention en faveur d'un idéal politique panafricain. L'architecture institutionnelle de l'Union africaine dispose en effet d'organes pour assurer l'équilibre entre le législatif, le judiciaire et l'exécutif.



A- Sur le plan politique (suite)

Il faut reconnaître que bien des avancées ont été réalisées : la CEDEAO délivre un passeport commun pour faciliter les voyages intra-États. Les pays africains progressent aussi dans le sens d'une meilleure coordination de leurs politiques sectorielles (agriculture, électricité, eau, et cétéra) et ceci vaut promesses de belles perspectives en matière d'intégration continentale. Il n'en demeure pas moins que le bilan économique reste mitigé. Le volume du commerce intra-africain a constamment augmenté au cours des 20 dernières années, mais ne représente toujours que 12 pourcent du commerce total en Afrique contre 60 pourcent pour l'Union européenne. Plusieurs obstacles à l'intégration comme le manque d'infrastructure, la lourdeur des procédures administratives, les contrôles aux frontières ainsi que la corruption sont autant de chantiers sur lesquelles nous devons travailler.

Une intégration plus avancée, ne peut se réaliser sans les transferts de pouvoirs vers des entités supranationales. Le Parlement panafricain, tout en affirmant son attachement indéfectible à la souveraineté nationale, prérogative des États, ne peut être fonctionnel et opérationnel qu'en exerçant le mandat qui lui échoit. La ratification du Protocole à l'Acte constitutif de l'Union Africaine relatif au Parlement panafricain est l'un des impératifs qui sous-tendent un tel progrès.

La souveraineté est l'ensemble de domaines qui font de l'Etat une personne morale de droit international. Il s'agit de l'abandon de l'intérêt national, d'une stratégie nationale, de la sécurité nationale et de la diplomatie au profit d'une structure supra étatique.

Cette cession des compétences étatique est d'office insérée dans la constitution de chaque Etat ou dans les règles des conflits des lois des Etats Nations.



A- Sur le plan politique (suite)

Par exemple, « La République Démocratique du Congo peut conclure des traités ou accords d'association ou de communauté comportant un abandon partiel de souveraineté en vue de promouvoir l'unité africaine ».

« La République du Sénégal peut conclure avec tout Etat africain des accords d'association ou de communauté comprenant abandon partiel ou total de souveraineté en vue de réaliser l'unité africaine ». Cet abandon est considéré comme la fusion des compétences étatique du simple fait qu'elle donne lieu à une autre structure qui reprend ses compétences.

B- Sur le plan économique

Bien plus que nombre d'aspects, l'économie revêt une importance capitale dans la dynamique d'intégration. D'autant plus dans celle censée impliquer tout un Continent comme solution à ses nombreuses entraves au développement.

Mais avant de nous y avancer, il convient d'aborder, par principe, un certain nombre de préalables à réaliser parmi lesquels notamment la lutte concertée contre la corruption qui chaque année entraîne un manque à gagner de 50 milliards de Dollars pour tous les États et constitue un frein au développement, et une source de conflits sociaux et d'instabilité politique », comme l'avait indiqué le Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat tandis que, « 148 milliards de dollars sont drainés hors du continent par diverses formes de corruption, ce qui représente environ 25% du PIB moyen de l'Afrique », a d'après la Secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA).

Le Libre-échange continental, « une exigence à l'intégration économique africaine »

Nous pensons, pour une intégration économique africaine réussie, l'UA se doit d'avoir un système qui promeut l'intérêt général et pas une juxtaposition d'intérêts nationaux.



B- Sur le plan économique (suite)

Et cela, passe nécessairement par l'indispensable existence d'une zone de libre-échange. Notons que, l'UA a fait des pas allant dans ce sens à travers des initiatives. Mais seulement cette bonne dynamique a du mal à être globale puisque certains pays à travers leurs chefs d'états ne veulent pas laisser du lest.

Zone de libre-échange continentale, « une volonté des réticences »

Une possible zone de libre-échange continentale a toujours été agitée lors des rencontres annuelles de l'UA des chefs d'états africains. Une lueur d'espoir est née suite à la signature de l'accord prévoyant l'instauration d'une zone de libre-échange continentale à Kigali (Rwanda) le 21 mars 2018 par certains présents au sommet extraordinaire.

Signé par plus de quarante pays, cet accord, fruit de plus de deux ans de négociations doit être ratifié au moins par 22 pays pour entrer en vigueur. Il devrait mettre sur les rails le projet ZLEC (Zone de Libre-Echange continentale) qui est au cœur de l'agenda 2063 de l'UA.

La ZLEC vise à créer un marché commun de 1,2 milliards d'habitants dont le PIB cumulé avoisinerait 25.000 milliards de dollars. Il s'agit là, si ce projet se réalise, un cadre pouvant propulser l'économie continentale dans une étape cruciale par le renforcement des échanges intra-africains, susceptibles de porter entre autres, le secteur privé du continent.

Seulement certains chefs d'Etats mettant en avant des intérêts nationaux ont refusé de signer pour le moment cet accord (Bénin, Botswana, Burundi, Erythrée, Guinée Bissau, Lesotho, Namibie, Nigeria, Sierra Leone, Afrique du Sud, et Zambie).

Cet accord qui est un étendard de l'agenda de l'UA 2063, à peine, lancé est compromis par des blocages liés notamment au lieu d'instauration du secrétariat de la zone.



B- Sur le plan économique (suite)

Certains Etats membres souhaitent qu'il reste à Addis-Abeba, capitale éthiopienne qui accueille déjà les locaux de la commission de l'Union Africaine. Tandis que d'autres souhaitent le voir installer loin des représentants permanents de l'organisation.

Cela, n'est pas le seul point d'achoppement entre les états membres. Certains poids lourds du continent, pas les moindre, le Nigeria première économie africaine et l'Afrique du Sud, deuxième économie, ont émis des réserves sur cet accord.

La première veut continuer les consultations internes avec son secteur privé et la seconde veut régler les détails internes sur le plan juridique.

LES ENJEUX D'UNE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE

Le commerce interafricain : « la voie du développement économique en Afrique »

Les échanges commerciaux entre pays africains est trop faible pour un continent qui a ambitionne d'établir une union économique. Notre pensée sur ce point rejoint celle de Stephen Karingi, directeur de la division économique du renforcement des capacités de la commission économique des Nations-Unies pour l'Afrique.

Il a déclaré le 11 juillet 2017 lors de l'édition de l'examen global de l'aide au commerce, à Genève (Suisse) que « le commerce interafricain ne représente actuellement que 13% du commerce total du continent, ce qui est trop faible ». Pour nous il est urgent d'établir le libre-échange sur le continent pour stimuler un « commerce endogène » porteur de l'économie africaine. Nous pensons que le continent ouvre ses frontières et se préoccupe d'établir des échanges des partenariats particulièrement avec la chine et l'Union Européenne. Mais la seule voie qui peut nous permettre de peser au niveau mondial, c'est d'abord d'instaurer un libre échange commercial entre pays africains.



B- Sur le plan économique (suite)

Cela va permettre :

- Résoudre les problèmes de connectivité en Afrique
- Un seul marché continental des biens et services
- Promouvoir la libre circulation des entreprises et des investissements
- Elargir le commerce intra-africain...

LIBÉRATION DE LA CONCURRENCE, « DANS UN MARCHÉ 1,2 MILLIARDS D'HABITANTS »

Cette libération de la concurrence est un facteur clé pour une réussite de l'intégration économique en Afrique.

Elle va permettre de croître la productivité en Afrique en offrant aux entreprises à partir à l'assaut d'un marché 1,2 milliards d'habitants tout en procédant à la suppression des barrières, un obstacle au développement économique.

Renforcement du commerce intra-africain, « une exigence à l'intégration économique »

Un rapport Co-publié en octobre 2017 par l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, recommande aux pays du continent de lever les barrières douanières. L'objectif est de stimuler les échanges commerciaux.

Une étude citée dans ce rapport estime que l'élimination des barrières douanières entre tous les pays africains pourrait entraîner à l'horizon 2022 une hausse de 52,3 % (soit un total de 34,6 milliards de dollars) des échanges commerciaux intra-africains, par rapport à un scénario de référence de 2012.

Bien que le commerce intra-africain reste faible, celui-ci a connu une augmentation ces dernières années, passant de 11 % à 15 % des échanges totaux entre 2008 et 2016.

ACCÉLÉRER LA CONVERGENCE ÉCONOMIQUE « DANS LES BLOCS RÉGIONAUX » AVANT 2019



B- Sur le plan économique (suite)

Nous pensons, l'objectif de ratifier le projet d'accord sur la zone de libre-échange à l'horizon 2019, c'est une bonne chose. Mais nous croyons aussi qu'il est crucial de lever certaines contraintes économiques dans les blocs régionaux à fin de faciliter les négociations avant cette date.

L'objectif ici ne vise pas à encourager le régionalisme mais d'encourager une vision globale au sein des blocs. Ils sont de niveau inégal.

Par exemple en Afrique australe, malgré un contexte économique favorable, l'intégration économique n'avance pas, puisque l'Afrique du sud, la puissance économique dans cette zone ne veut être « la vache laitière » et ferme ses frontières parfois ce qui peut entraver le libre-échange.

- Effectivité d'une souveraineté économique pour l'union africaine

Avec à l'heure actuelle un financement provenant pour la plupart des partenaires étrangers notamment de la Chine et des partenaires occidentaux, l'objectif serait une assurance de l'autonomie financière permettant à l'Institution par excellence de l'intégration de pouvoir prendre en charge l'ensemble de ses dépenses.

Un premier pas a certes été posé mas il demeure pour le moment insuffisant.

La réforme du financement visant à obtenir 730 millions de dollars annuellement par le prélèvement de 0,2% sur les taxes de produits pourrait être revu à la hausse afin de prendre en charge toutes les dépenses majeures convenues par l'UA notamment les opérations de maintien de la paix.

Celles-ci seraient destinées à couvrir notamment les dépenses en matière de paix et de sécurité comme celles actuellement en cours et qui sont prises en charge à plus de 75% par les participations financières des partenaires étrangers.

CONVERGENCE VERS LA CRÉATION D'UNE MONNAIE UNIQUE



B- Sur le plan économique (suite)

Grâce à la monnaie unique, les échanges commerciaux à l'intérieur de la zone monétaire seront encouragés et sécurisés, car les entreprises des pays membres pourront conclure des contrats entre elles sans craindre des variations de change et des coûts supplémentaires.

L'usage d'une monnaie commune permettra aussi idéalement de garantir la transparence des prix et donc favoriser la concurrence entre les entreprises de la zone, d'offrir une monnaie beaucoup plus stable à l'échelle internationale et moins sensible aux mouvements sur les marchés financiers

Un autre aspect : qui dit monnaie unique dit solidarité et nécessairement coordination à renforcer puisque les États devront partager les bénéfices mais également les risques de déstabilisation économique.

Mais pour cela il faudra à l'échelle continentale une nécessaire entente quant aux critères de convergence qui jusque-là ne sont en cours que dans les blocs régionaux

De plus les États auront plus de crédibilité, en termes de négociations, sans compter la libre circulation des personnes et des biens qui sera mieux encouragée.

La complémentarité des économies (pour accroître les échanges et améliorer l'industrialisation du Continent)

Le projet de libre échange complet à travers le Continent est certes encouragé mais avec un taux très bas et peu diversifié d'échanges intra africain, il s'agira d'un point majeur de l'intégration voué à l'échec si les États africains ne s'engagent pas dès maintenant dans une dynamique positive.

En témoigne le fait que l'Afrique doive compter sur d'autres régions du monde pour obtenir 88 % de ses intrants atteste la faible implantation de ces chaînes de valeur régionales.

Pour cela, la meilleure solution est de produire les biens africains stimulés par la grande demande du marché africain.



B- Sur le plan économique (suite)

Cette demande concerne d'ailleurs les produits intermédiaires qui constituent l'essentiel du commerce africain de marchandises, dans lesquels l'Afrique elle-même ne représente que 2 à 3 % du commerce mondial, et ses exportations restent dominées par la production minière et à forte intensité de matières premières.

Selon le Rapport économique sur l'Afrique 2013, le continent n'exploite pas son plein potentiel d'intégration aux chaînes de valeur mondiales. Le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigéria, par exemple, sont de gros exportateurs de fèves de cacao, mais n'ajoutent que très peu de valeur à ce produit.

L'arachide vendue au kilo à 200Francs au Sénégal revient pour certains produits finis à un prix de 5000 Francs en France.

Ainsi, l'Afrique pourrait impulser son intégration en se dotant des politiques industrielles et des capacités intérieures nécessaires. Cette complémentarité des économies africaines est la seule alternative pour faire face à la fragmentation des économies africaines.

Une sorte de division du travail industriel grâce à laquelle les industries développeraient la manufacture de leurs matières premières en réponse aux besoins économiques en produits finis des autres États africains.

Ce processus favorisera la diversification des exportations et la création d'emplois durables.

Tableau I.3 - Exportations de marchandises générales par principaux produits, en millions de FCFA

Produits	2009	2010	2011	2012	2013
Sel marin	7 229	7 441	8 739	8 869	9 192
Produits pétroliers	207 811	216 071	176 555	184 006	217 316
Produits arachidières	20 423	32 927	47 217	20 869	33 546
Phosphates	1 790	2 804	4 732	8 067	9 135
Coton	6 026	10 272	11 385	10 990	11 623
Produits horticoles	14 396	17 010	23 140	25 435	43 994
Produits de la pêche (poissons, conserves)	113 457	117 583	143 150	134 533	155 269
Ciment	70 620	99 700	112 228	111 909	81 839
Acide phosphorique	69 815	98 481	160 695	140 353	81 745
Engrais	5 224	4 596	6 161	3 764	5 668
Articles manufacturés	166 598	187 208	111 717	136 220	155 188
<i>dont produits textiles et chaussures</i>	11 819	8 218	7 012	13 581	28 738
Autres produits d'exportation	267 106	244 705	392 919	550 904	540 305
<i>dont biens d'équipement</i>	76 566	48 689	44 881	64 116	51 831
TOTAL (Commerce Général FOB non ajusté)	950 495	1 038 798	1 198 640	1 335 918	1 344 820
Ajustements de valeur	42 103	44 717	54 548	66 049	62 657
Ajustements de champ couvert	-67 436	-96 353	-112 206	-218 607	-169 425
Ajustements de chronologie	-20 505	-16 819	-21 008	-3 830	-6 183
EXPORTATIONS FOB AJUSTEES	904 657	970 343	1 119 974	1 179 530	1 231 868

Sources: BCEAO/ANSD

Tableau I.8 - Evolution des importations de marchandises générales par principaux produits

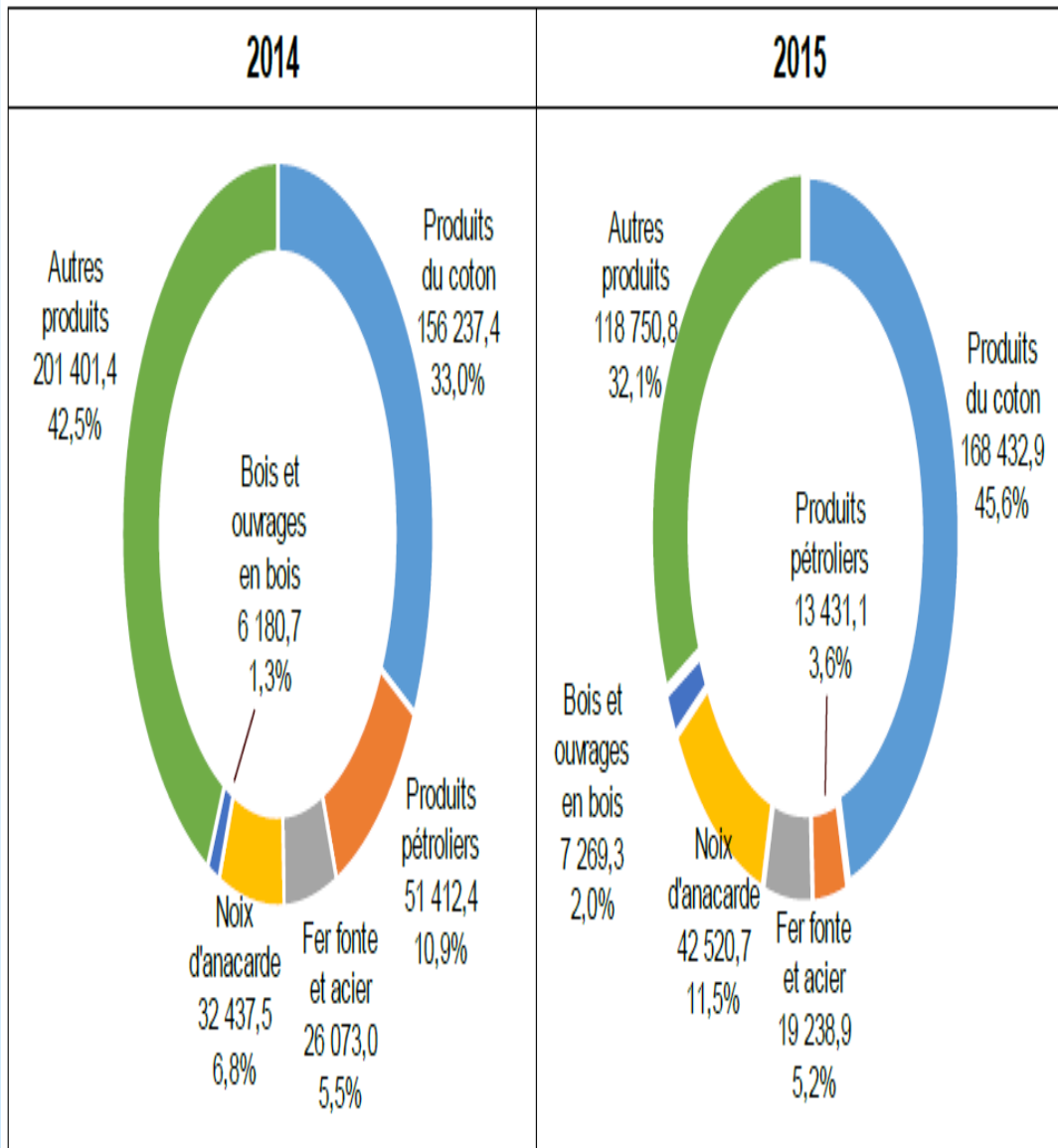
(en millions de FCFA)

Produits	2009	2010	2011	2012	2013
Produits alimentaires	440 289	443 458	539 191	637 619	641 099
Autres biens de consommation	228 376	246 159	276 767	329 013	347 420
Produits pétroliers	518 697	708 041	885 216	943 671	959 354
Biens intermédiaires	472 887	426 921	465 442	665 100	587 254
Biens d'équipement	534 127	500 905	574 013	655 421	685 405
Produits Divers	40 223	42 549	45 597	58 669	66 469
TOTAL (Commerce Général CAF non ajusté)	2 234 599	2 368 032	2 786 226	3 289 494	3 287 002
Ajustements de valeur	-28 069	-9 602	-7 356	-13 683	-10 868
Ajustements de chronologie	-28 539	-82 416	-69 281	-51 773	-31 590
Ajustements de champ couvert	33 888	21 591	39 612	37 411	42 585
IMPORTATIONS CAF AJUSTEES	2 211 879	2 297 605	2 749 201	3 261 449	3 287 129

Sources : BCEAO/ANSD

Graphique 4 : Structure des exportations officielles en 2014 et en 2015

(en millions de FCFA, sauf mention contraire)



Source : INSAE (octobre 2016)



C- SUR LE PLAN SOCIO-CULTUREL

UNE INTÉGRATION AFRICAINE PAR LE BAS

L'intégration africaine ne pourra être une réalité que si les peuples africains partagent entre eux leurs richesses intellectuelles et leurs expériences en matière de bien-être social. Au Sénégal, bon nombre d'analystes préconisent une implication des peuples à la place de la création de plusieurs organes spécialisés dans la réalisation de cette intégration. Pour beaucoup, les africains doivent s'approprier le concept à tous les niveaux, du paysan à l'entrepreneur en passant par l'intellectuel. L'intégration doit s'élaborer certes mais, elle doit impérativement inclure la participation totale et active de toutes les couches des pays africains. Le Béninois doit apprendre et connaître les technologies développées par le Rwanda en matière d'éducation et de santé. Les techniques agricoles souvent locales, devraient être partagées d'un bout du continent à l'autre. Les recherches et les productions de tout genre doivent être accessibles à l'ensemble des africains.

Les peuples doivent intégrer la notion d'une communauté africaine et bénéficier des exploits d'un autre pays dans un domaine précis. Cela passe par l'éclatement des groupes et sous-groupes renfermés sur des intérêts limités et égoïstes. A la plus petite échelle, Pour partager, il va nous falloir accepter que l'autre n'est pas un ennemi encore moins un concurrent mais un africain traversant les mêmes difficultés et vivant dans un pays sous développé. En outre, l'intégration par le bas, a besoin d'une éducation favorisant la connaissance des multiples ressources de l'Afrique. La jeunesse africaine gagnerait à s'approprier l'histoire du continent à en tirer les leçons plutôt que de calquer un modèle occidental souvent bien loin de nos propres réalités.

En Afrique, la mobilité interrégionale s'avère être un frein à l'intégration. La panoplie de documents administratifs exigés ne facilite pas la fluidité des déplacements entre pays africains.



C- SUR LE PLAN SOCIO-CULTUREL (suite)

Sur un même continent Il arrive souvent que des ressortissants de pays pourtant voisins peinent à circuler librement. Certains pays plus avancés en terme de développement semblent vouloir fermer la porte à ceux encore à la traîne. Les Etats se doivent de garantir une bonne mobilité des personnes, en multipliant les lignes de ralliement entre pays et en amenuisant les exigences administratives. Le coût des déplacements n'est pas à négliger, de ce fait, il relève d'une politique sérieuse et durable favorisant une meilleure mobilité.

QU'EN DIT L'UNION AFRICAINE ?

L'agenda 2063 comportant la volonté de l'Union africaine de réaliser cette intégration tant recherchée, a été organisé en 7 aspirations. De ces dernières deux prennent en charge la dimension socio-culturelle de cette union des peuples africains.

Aspiration 5 « une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et de la vision de la renaissance africaine ». Selon l'organisation l'intégration africaine passe inévitablement par les valeurs panafricanistes communes à tous les Etats africains. La diversité culturelle et religieuse devient une richesse, d'autant plus qu'un passé, une histoire commune relie les peuples africains à savoir l'esclavage et la colonisation.

Le leit motiv est de s'enrichir de la multitude de cultures, de productions africaines (littéraire, recherches, cinéma), en vue de combler un quelconque déficit chez le voisin. En somme, c'est l'union dans la diversité.

Aspiration 6 « Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants. »



C- SUR LE PLAN SOCIO-CULTUREL (fin)

Ce volet de l'agenda prend exclusivement en compte, l'apport inestimable en termes d'aptitude, de potentialités, de connaissance et d'expérience de chaque africain quelle que soit sa nationalité, dans la dynamique de développement. L'on parlerait pour ainsi dire de société africaine ni blanche ni noire, tant les richesses humaines et sociales d'un pays seraient mises à la disposition de l'autre et vice-versa.

Les clivages ethniques, religieux, la localité, le sexe, s'inclineraient devant la volonté de hisser l'Afrique au rang des grandes puissances. Aucune couche de cette société n'est exclue, car visiblement mesure la force que constituerait la somme des richesses de plusieurs pays qui, pris individuellement, sont faibles.

Voilà qui démontre que l'union est théoriquement consciente que ce processus d'intégration ne peut se faire sans la participation active des premiers concernés, elle promeut un esprit d'appartenance commune à un projet de développement inclusif et continental.

De manière générale les esprits s'accordent sur la nécessité d'une intégration sociale et culturelle incluant les africains de tous bords.

Cependant, il semble que toutes ces belles résolutions et pensées tardent à passer à la phase d'application. Tant que les peuples ne se sentent pas concernés par cette union des forces, aucune politique émanant d'en haut ne pourrait aboutir. Les africains doivent prendre conscience des avantages de cette intégration, se l'approprier et avancer en pensant large, en pensant « africain » et non en terme d'ethnie ou de nationalité.



V-BIBLIOGRAPHIE

PINET Jean Marc, *Migrations et frontières en Afrique: quelle représentation? Compte rendu de Débat introductif animé par Alain Bonnassieux, Université Touloud Le Mirail.*;

TIPHAINE Guignat, 2016. *L'Union Africaine et ses politiques migratoires*;

NDIAYE Badara, 2013. *Rapport Forum régional sur la politique migratoire de la CEDEAO, Abuja, 27-28 mars 2013*;

NGOIE TSHIBAMBE Germain, 2014. *Libra circulation des personnes et défis de l'intégration. In Babacar Ndione (dir.), L'Afrique centrale face aux défis migratoires. ACP Migrations*;

OUCHO J. O., OUCHO L. A., ONG'AYO A. O., 2013. *The biggest fish in the sea. Dynamic kenyan labour migration in the East African community. Research report, Bruxelles, ACP Observatory on Migration*;

LAUZON L., 2009. *Préface rapport sur l'intégration en Afrique de l'Ouest, in L'Observateur de l'Afrique de l'Ouest, CSAO/OCDE, Avril-juin*;

ELONG MBASSI J-P, 2007. *Reconstruction et décentralisation. Pour un système de gouvernance légitime des Etats africains. In CHATAIGNER J-M et HERVE Magro (dir.), Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement, Paris, Karthala*;

DAUM Christophe et DOUGNON Isaie, *Les migrations internes au continent africain, hommes et migrations, 2009.*

COUSSY Jean, *les perspectives d'integration economiques en Afrique Sub-saharienne et les effets possibles sur l'employ et les migrations, OCDE, 1993.*



**SORTIE ANNUELLE DU RESEAU DES BOURSIERS ET ANCIENS
BOURSIERS DE LA FONDATION KONRAD ADENAUER (REBAFKA)
SAINT-LOUIS DU 20 AU 22 AVRIL 2018**

Pour la compilation et la mise en forme:
Marie Vianey AFANGBEDJI, secrétaire générale
REBAFKA (2017-2018)